

Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?

Déclaration du groupe des professions libérales

En l'espace de quelques années, internet et les réseaux sociaux sont devenus omniprésents dans notre vie quotidienne. Les fêtes de fin d'année furent une période propice pour le vérifier : entouré de nos proches, qui n'a pas eu ses yeux rivés sur son smartphone, à échanger sur les réseaux sociaux ?

Facebook, Snapchat, ou encore Twitter... les réseaux sociaux numériques ne manquent pas. En plus d'être un puissant moyen de communication, de partage ou de collaboration, ils peuvent aussi favoriser l'engagement citoyen comme l'illustrent le rapport et l'avis qui nous sont présentés aujourd'hui.

En effet, sous couvert d'un anonymat relatif, les réseaux sociaux sont aujourd'hui des lieux d'expression et de débat public. Ils permettent la diffusion instantanée de l'information : bien souvent des émotions par définition subjectives, des sentiments pas toujours très maîtrisés, des points de vue pas toujours nuancés. Ils facilitent également la mobilisation et l'organisation de mouvements de mobilisation divers.

Cependant, des opportunistes ont flairé le bon filon et ont fait des réseaux sociaux un marché en instrumentalisant et en manipulant délibérément l'opinion. Il est donc primordial d'alerter les citoyens sur **deux dérives actuelles** que l'avis a su dénoncer :

- **les plateformes de pétitions** sont pour la plupart des **sites internet à objet commercial** qui revendent les données personnelles des utilisateurs, à moins, dans le meilleur des cas, de parvenir à décocher une discrète case, pas toujours facile à dénicher ;
- la **diffusion massive de fausses informations**, parfois mêmes de fausses rumeurs et l'enfermement des utilisateurs dans leurs propres opinions via des algorithmes astucieusement élaborés par ces plateformes. L'exemple le plus criant est celui développé par Facebook accusé d'« *avoir influencé l'issue du vote, en laissant proliférer de fausses informations et en ne proposant aux internautes que des contenus conformes à leurs opinions* ».

Le groupe des professions libérales partage les préconisations de cet avis mais souhaite insister sur trois **chantiers prioritaires** pour un renforcement de l'engagement citoyen :

- **le 1^{er}** réside dans la création d'une **plateforme internet** de partage et d'échange sur les **initiatives citoyennes** en matière de réseaux sociaux ;

- **le 2^{ème}** passe par la mise en place d'**une plateforme de pétition citoyenne** qui garantit à la fois l'effectivité des signatures et la protection de leurs données, sujet d'actualité dans les projets à venir du CESE ;
- **le 3^{ème}** repose encore et toujours sur le **rôle incontournable de l'Education**, non pour censurer mais pour former des usagers aussi responsables que possible, en renforçant notamment l'éducation aux médias et en particulier à l'utilisation des réseaux sociaux.

À ce titre, il existe des expériences pédagogiques intéressantes, et elles ne manquent pas. À ce titre, saluons BabyTwit.fr, un réseau social français, construit sur le même modèle que Twitter, mais à deux exceptions majeures près : il est entièrement sécurisé et limité à l'espace d'une classe ou d'un établissement.

Ne plus subir les décisions politiques venues d'en haut en participant à l'action publique est une opportunité que nous offrent les réseaux sociaux. Saisissons-la pour renforcer activement l'engagement citoyen.

Le groupe des professions libérales a voté l'avis.